

Turquie



Environnement opérationnel

Contexte

Quoique signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, la Turquie maintient la réserve géographique limitant l'application du texte aux réfugiés originaires de pays européens. En dépit de cette limite, la Turquie offre aux réfugiés non européens une protection et un asile temporaire, pendant que l'UNHCR recherche des solutions durables dans d'autres pays.

L'UNHCR joue un rôle opérationnel direct en conseillant le Gouvernement sur la protection des demandeurs d'asile individuels qui ne sont pas européens. Il veille, en collaboration avec les autorités turques, à ce que les demandeurs d'asile parviennent en lieu sûr, ne soient pas détenus ou refoulés et puissent accéder aux procédures d'asile temporaire. La délégation assure la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile non européens, ainsi que la réinstallation des réfugiés reconnus comme tels.

À la fin du mois de juillet 2007, le nombre de demandeurs d'asile enregistrés en Turquie (plus de 4 000) avait quasiment doublé par rapport au nombre observé à la même période de l'année précédente. Quelque 40 pour cent d'entre eux étaient irakiens. Selon les estimations, il y a aussi plus d'un million de déplacés internes dans le pays.

Les mouvements mixtes, composés de migrants et de demandeurs d'asile, qui parviennent en Turquie et traversent le territoire posent des problèmes particulièrement délicats aux pouvoirs publics car le pays est situé sur des itinéraires migratoires reliant l'Afrique, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient à l'Europe. Chaque année, les autorités interceptent des dizaines de milliers de migrants en situation irrégulière, bien souvent originaires de pays en proie à un conflit ou à une guerre civile. Qui plus est, un nombre croissant de demandeurs d'asile et de migrants africains débarquent sur la côte méditerranéenne de la Turquie.

La candidature de la Turquie à l'Union européenne (UE) a également une influence sur les opérations de l'UNHCR. Le Gouvernement s'est engagé à appliquer les lois et les pratiques communautaires relatives à l'asile et à des questions connexes, telles que les migrations, la gestion des frontières et les droits de l'homme.

Le Plan d'action national sur les migrations et sur l'asile, adopté par le Gouvernement en avril 2005 fixe une série d'étapes pour l'élaboration d'un système d'asile global. Il prévoit notamment la création d'un organisme spécialisé chargé de l'asile et des migrations, un réseau régional de centres d'accueil et d'autres mesures visant à garantir la protection des réfugiés. Le Plan indique également que la réserve géographique à l'application de la Convention de 1951 sur les réfugiés sera levée d'ici 2012, précisant ainsi le délai au terme duquel l'UNHCR mettra fin à son engagement opérationnel direct en Turquie.

Une dizaine de milliers de réfugiés turcs vivent encore en Iraq. Leur rapatriement librement consenti ne pourra débuter que lorsque les conditions de sécurité s'amélioreront en Iraq – ce qui permettrait à l'UNHCR et à ses partenaires de lancer des campagnes d'information et des activités de rétablissement de la confiance.

Depuis quelques années, la Turquie figure parmi les pays donateurs qui contribuent à l'action de l'UNHCR.

Besoins

En raison de ses ressources limitées, l'UNHCR a été contraint de réduire l'aide directe visant à répondre aux besoins essentiels des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les besoins médicaux des réfugiés sont pris en charge par le système de santé publique et quelques associations caritatives locales prodiguent une aide supplémentaire ; cependant, bon nombre d'entre eux vivent dans des conditions d'extrême dénuement, si ce n'est dans une grande misère. Le Haut Commissariat offrira une aide aux individus extrêmement vulnérables qui ont des besoins urgents et initiera quelques activités d'autosuffisance. Pour obtenir un appui plus vigoureux de l'opinion publique et de la société civile, l'UNHCR a étendu son action à toutes les villes provinciales où des réfugiés et des demandeurs d'asile résident ; il y dispense une formation et une orientation professionnelles.

Le cas des réfugiés iraniens qui ont gagné la Turquie à partir de l'Iraq préoccupe particulièrement l'UNHCR. Les perspectives qui s'offrent à ces réfugiés en matière de solutions durables sont très limitées. Leurs possibilités d'intégration en Turquie étant très restreintes, les réfugiés iraniens sont confrontés à des difficultés considérables.

Total des besoins

2008: 5 535 009 dollars E.-U.

2009: 6 059 897 dollars E.-U.

Objectifs principaux

Le programme de l'UNHCR en Turquie comporte deux volets. Le programme annuel vise à renforcer le régime d'asile, à rechercher des solutions durables pour les réfugiés et à soutenir les plus vulnérables d'entre eux, en les aidant à subvenir à leurs besoins essentiels. Le deuxième élément est un programme financé par le budget supplémentaire pour l'Iraq, destiné à répondre aux besoins de protection et d'assistance des personnes qui ont fui l'Iraq, en les aidant notamment à trouver des solutions durables.

Programme annuel

- Stimuler la collaboration avec les autorités compétentes, en vue d'instituer un système d'asile correspondant au Plan d'action national sur les migrations et sur l'asile, en tirant parti du Plan d'action en dix points élaboré par l'UNHCR pour assurer la protection des personnes relevant de sa compétence au sein des flux migratoires mixtes.
- Perfectionner les capacités institutionnelles de détermination du statut de réfugié et constituer des capacités administratives d'accueil, en dispensant des formations « sur le tas » aux fonctionnaires.
- Faciliter la protection, la recherche de solutions durables et l'aide sociale, au profit des réfugiés irakiens et iraniens et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. À cet effet, le Haut Commissariat s'attachera à améliorer l'accès aux points d'entrée sur le territoire turc en assurant un suivi et en créant des réseaux de protection efficaces formés de partenaires gouvernementaux et de partenaires issus de la société civile.
- Promouvoir l'intégration sur place des personnes réfugiées en Turquie.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 / Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	République islamique d'Iran	2 350	2 350	2 500	2 500	2 750	2 750
	Iraq	4 000	4 000	7 000	7 000	8 000	8 000
	Pays divers	460	460	560	560	660	660
Demandeurs d'asile	République islamique d'Iran	2 500	2 500	3 000	3 000	3 500	3 500
	Iraq	800	800	900	900	1 000	1 000
	Pays divers	2 000	2 000	2 300	2 300	2 600	2 600
Rapatriés		1 000	1 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Autres pers. rel. de la compétence de l'UNHCR	Pays divers	310	-	310	-	310	-
Total		13 410	13 110	21 560	21 260	23 810	23 510

Programme supplémentaire

- Fournir une assistance matérielle de base aux personnes qui ont fui l'Iraq et qui ont besoin d'une protection.
- Répondre aux besoins des réfugiés irakiens en matière de solutions durables, notamment en sollicitant leur réinstallation dans des pays tiers lorsque cette solution est appropriée.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés turcs, dans la sécurité et dans la dignité, et appuyer leur réintégration comme il se doit.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

Programme annuel

- Jusqu'à 3 000 réfugiés reconnus comme tels, figurant parmi les plus vulnérables, reçoivent une aide de subsistance limitée.
- Jusqu'à 3 000 demandeurs d'asile bénéficient chaque année d'une procédure de détermination de leur statut, assurée par la délégation.
- Le délai d'attente entre la présentation de la demande et la décision finale est ramené à neuf mois, ce qui représente une amélioration sensible par rapport au délai actuel, qui est souvent supérieur à un an.
- 2 000 réfugiés reconnus comme tels sont réinstallés chaque année.
- Des partenaires opérationnels, notamment des fonctionnaires, entreprennent des visites conjointes dans des lieux où il pourrait y avoir des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, ce qui favorise la coopération et procure aux fonctionnaires une vision plus précise de leurs responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié.

Programme supplémentaire

- Jusqu'à 7 000 réfugiés irakiens reconnus comme tels et figurant parmi les plus vulnérables, reçoivent une indemnité de subsistance pour subvenir à leurs besoins essentiels.
- Jusqu'à 900 demandeurs d'asile irakiens bénéficient chaque année d'une procédure de détermination de leur statut, assurée par la délégation.
- Environ 2 000 Irakiens reconnus comme réfugiés sont réinstallés chaque année.
- La qualité des demandes de réinstallation demeure élevée, de sorte que le taux d'acceptation atteint 90 pour cent.



UNHCR/Cécile

L'ambassadeur de bonne volonté de l'UNHCR Muazzez Ersoy donne à manger à un jeune garçon lors d'un déjeuner qu'elle a offert pour des familles de réfugiés dans la capitale turque, Ankara.

Stratégie et activités

L'UNHCR intensifiera sa collaboration avec différents partenaires et homologues afin de renforcer la protection internationale en Turquie. Pour l'instant, le Haut Commissariat demeure responsable de la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile non européens. L'UNHCR poursuivra ses activités de conseil auprès de ses homologues gouvernementaux, pour les questions relatives à la détermination du statut de réfugié.

Puisque le Gouvernement turc entend mettre en œuvre la totalité de son plan d'action sur l'asile d'ici à 2012, et qu'à cette date l'UNHCR devrait avoir mis fin à son engagement opérationnel, la délégation s'attachera à promouvoir l'intégration des réfugiés et à consolider les réseaux qui visent à leur offrir un appui et à renforcer leur autosuffisance.

La réinstallation demeurera la principale solution durable pour environ 3 900 réfugiés reconnus comme tels.

Contraintes

L'UNHCR aura besoin de fonds supplémentaires pour faire face à la demande de conseils spécialisés, qui augmente, et pour maintenir ses programmes essentiels de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables.

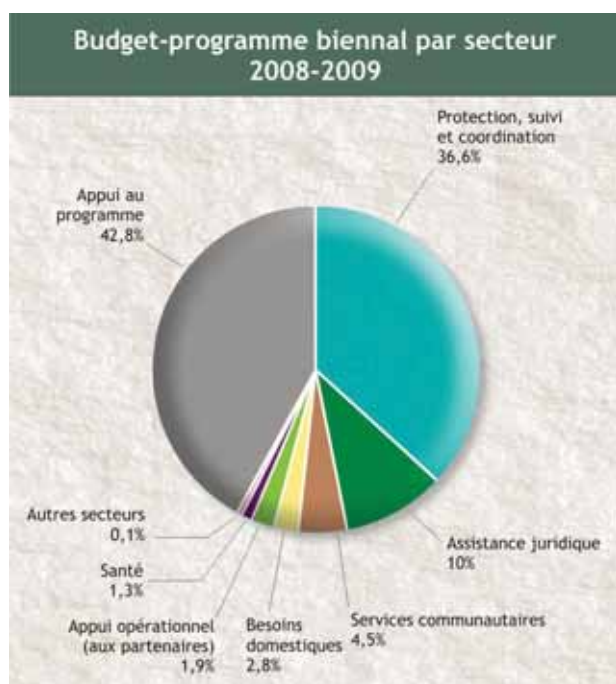
En raison du manque d'effectifs et des contraintes financières, le nombre de demandes en souffrance augmente, tout comme les délais d'attente imposés aux demandeurs d'asile.

L'instabilité qui sévit actuellement dans certains pays limitrophes risque de contrarier l'accès des personnes qui ont besoin d'une protection internationale à des procédures d'asile équitables et fiables.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	4	4
Effectif total	66	64
Fonctionnaires internationaux	6	6
Collaborateurs nationaux	51	49
VNU (nationaux)	5	5
JEA	4	4



Coordination

Les bureaux de l'UNHCR en Turquie poursuivront leurs activités de coordination, de formation et de renforcement des capacités auprès de nombreux partenaires, dont le ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la sécurité, le Commandement général de la gendarmerie, le Commandement général des services de garde-côtes, les Forces terrestres turques, le ministère de la Justice et l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance. Le Haut Commissariat entend également promouvoir une coopération plus étroite entre les autorités et la société civile et faciliter le dialogue entre les institutions étatiques, académiques et de protection internationale. L'UNHCR participera aux activités de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG: *Association for Solidarity with Asylum-Seekers and Migrants, Human Resources Development Foundation.*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des affaires consulaires, ministère de l'Intérieur, Commandement général de la gendarmerie, Direction générale de la sécurité, Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance.

Organismes non gouvernementaux : Ordre des avocats turcs, Caritas, Centre de défense des droits de l'homme et Centre communautaire pour les femmes (Van), Commission internationale catholique pour les migrations, *Helsinki Citizens Assembly, Refugee Legal Aid Programme* (Istanbul).

Autres : École d'assistants sociaux de l'Université de Hacettepe, Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM, Société turque du Croissant-Rouge, Université technique du Moyen-Orient (Ankara), Université Bilgi (Istanbul).

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	3 558 097	169 950	3 728 047	1 836 729	2 412 060
Appui opérationnel (aux partenaires)	67 454	14 800	82 254	101 347	116 435
Assistance juridique	505 055	145 000	650 055	549 459	611 589
Besoins domestiques	568 501	475 200	1 043 701	200 000	120 290
Éducation	0	65 000	65 000	0	0
Santé	0	246 000	246 000	74 817	72 417
Services communautaires	27 775	0	27 775	255 507	267 246
Transport et logistique	23 215	80 000	103 215	10 870	3 623
Total des opérations	4 750 097	1 195 950	5 946 047	3 028 729	3 603 660
Appui au programme	1 966 074	293 671	2 259 745	2 506 279	2 456 238
Total	6 716 171	1 489 621	8 205 792	5 535 009	6 059 897

Note: Le Budget-supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.